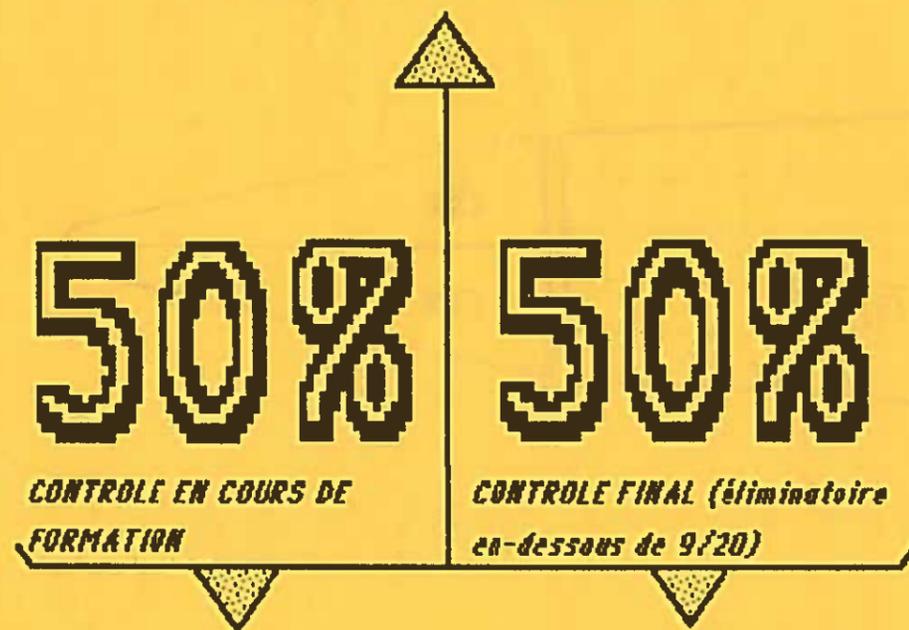


# le brevet de technicien agricole : un diplôme national



chaque module est évalué par les professeurs de l'établissement (tous les modules ont le même coefficient), les notes et les appréciations sont proposées au jury.

2 épreuves ECRITES sur documents  
1 épreuve ORALE de soutenance du rapport de stage.

**les délibérations finales associent tous les membres du jury qui statuent en tenant compte du livret scolaire lui-même rénové.**

## l'orientation après le BTA

**tout titulaire du BTA** quels que soient les modules de qualification suivis, peut prétendre à entrer dans un cycle de formation d'enseignement supérieur court, en particulier de **préparation au brevet de technicien supérieur agricole**.

*Afin de faciliter la mise en place dès la rentrée 1985 du BTA rénové, les Services Régionaux de Formation et de Développement Agricole ont reçu mission d'organiser :*

- \*\*\* des journées d'études pour les enseignants,
- \*\*\* des journées banalisées d'information locale.

*Parallèlement, il a été décidé une mobilisation prioritaire des moyens de formation au plan national et régional*

RENTREE 85

## B.T. agricole rénové

*le nouveau Brevet de Technicien Agricole s'inscrit dans la logique du changement inauguré avec la création des classes de seconde de détermination à la rentrée 84 et confirmé par la loi du 9 juillet 84 portant rénovation de l'Enseignement Agricole Public.*

**le système pédagogique** mis en place répond aux **objectifs** suivants :  
**RECHERCHER** une meilleure qualification professionnelle pour tous  
**REPOUDRE** aux goûts et aux capacités de chacun en même temps qu'à l'évolution des sciences et des techniques  
**S'ADAPTER** aux réalités régionales et locales.

## conditions d'accès

**par la voie scolaire**, en 2 ans, dans les classes de 1ère et de terminale :  
\*\*\* aux jeunes sortant d'une classe de seconde de détermination, ayant suivi l'enseignement optionnel "sciences biologiques et technologie agricole" et admis en classe de 1ère.

Les élèves issus de seconde et n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel spécifique doivent demander une dérogation au Service Régional de Formation et de Développement Agricole après avis favorable du Conseil de Classe.

\*\*\* au jeunes sortant du cycle de formation conduisant aux BEP de l'Agriculture, titulaires de ce diplôme et justifiant d'un avis favorable du Conseil de Classe de l'établissement d'origine.

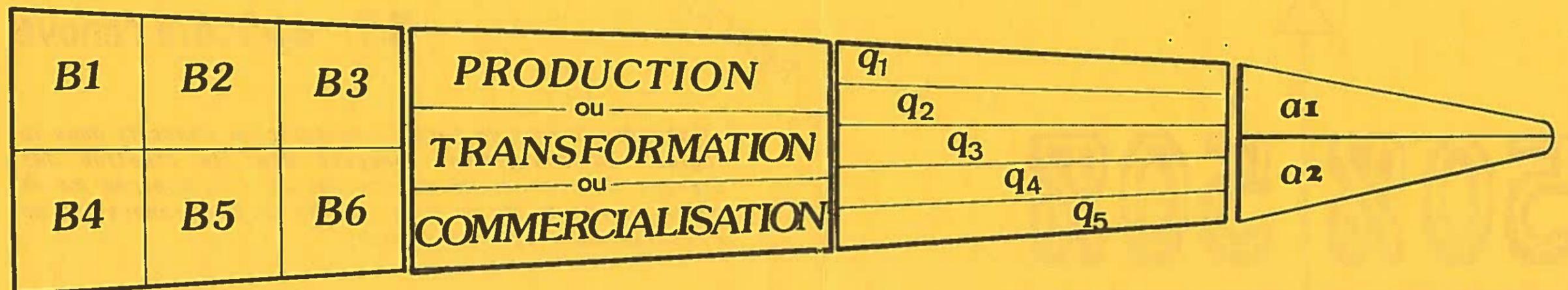
\*\*\* aux jeunes de moins de 21 ans ayant suivi une scolarité au moins jusqu'en fin de classe de 1ère ou titulaire d'un Brevet d'Etudes Professionnelles et souhaitant accéder à une formation qualifiante, sur avis favorable du Conseil de Classe de l'établissement d'accueil.

**par la voie de la formation professionnelle**, dans un établissement conventionné à ce titre :

\*\*\* aux adultes justifiant de 2 années de pratique professionnelle ou d'un niveau suffisant.

\*\*\* aux jeunes de plus de 16 ans sous certaines conditions.

# LA FORMATION EST ORGANISEE EN MODULES QUI CONSTITUENT DES UNITES PEDAGOGIQUES



6 modules de base.. 900 heures

3 ou 4 modules de secteur.. 400 heures

5 modules de qualification.. 500 heures

des modules d'approfondissement et/ou d'adaptation à l'emploi..100 à 150 heures

ces 6 modules sont préparés dans tous les établissements

toute formation BTA s'inscrit dans l'un de ces 3 secteurs

chaque spécialité comprend 5 modules en relation avec le secteur. Ils sont choisis parmi une liste nationale

chaque établissement met en place un ou plusieurs modules permettant d'approfondir une technologie ou la connaissance d'un produit et de faciliter l'adaptation à l'emploi

langue française  
langue étrangère  
activités physiques  
connaissance et pratiques sociales  
monde contemporain  
mathématiques, traitement de données

**enseignements optionnels :**  
langue vivante 2, langue et culture régionales, etc.

secteur **PRODUCTION :**  
3 modules

secteur **TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES**  
4 modules

secteur **DISTRIBUTION, COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET SERVICES :**  
4 modules

**PRODUCTION**  
polyculture-élevage  
horticulture  
viticulture  
production laitière  
production forestière, etc...

**TRANSFORMATION**  
laiterie  
laboratoire d'analyses.

**COMMERCIALISATION**  
commercialisation des vins et spiritueux  
commercialisation de la viande  
commercialisation des produits horticoles  
secrétariat d'organismes agricoles et para-agricoles.

apiculture, cuniculture, héliciculture.

conduite agrobiologique d'une culture.

utilisation des logiciels professionnels.

approfondissement en Allemand, Anglais, Espagnol professionnels

des enseignements de plusieurs disciplines peuvent participer aux objectifs d'un même module. Ils sont complétés par des activités interdisciplinaires à l'initiative de l'équipe pédagogique et par les séquences pédagogiques organisées, soit sous forme d'application pratiques dans l'établissement, de stages en exploitation agricole, entre-